



Fresque réalisée par l'école maternelle

Actualité de janvier :

Conseil municipal le jeudi 25 à 19h30, salle Jean-Antoine Lépine

Vœux du maire : jeudi 18 à 19h30, salle Jean-Antoine Lépine

Vie pratique

Des messes sont célébrées en l'église de **Thoiry** tous les **samedis à 18h00**.

Les dates des autres célébrations dans les paroisses du groupement paroissial se trouvent ci-dessous, sous réserve de modifications, en fonction des événements et du ministère.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser par e-mail au père Ishaq BARKAT :

ishabarkat@gmail.com ou par téléphone au **04 50 41 20 86**

Messes de janvier			Cultes de janvier		
samedi 6	Thoiry	18h00			
dimanche 7	Saint Jean-de-Gonville	10h00	dimanche 7	Divonne	10h00
samedi 13	Thoiry	18h00			
dimanche 14	Pougny	10h00	dimanche 14	Ferney	10h00
samedi 20	Thoiry	18h00			
dimanche 21	Challex	10h00	dimanche 21	Divonne Ferney	10h00 17h00
samedi 27	Thoiry	18h00			
dimanche 28	Collonges	10h00	dimanche 28	Ferney	10h00
samedi 03 février	Thoiry	18h00			



Agenda challaisien 2024

Janvier 2024				
Le Sou des Ecoles	mercredi 17	20h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Préparation de la vgue
La Municipalité	jeudi 18	19h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Vœux du Maire
La Grappe	samedi 27	19h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Soirée fondue et spectacle
Février 2024				
La Grappe	samedi 3	19h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Soirée fondue et spectacle
Les Petites Scènes	samedi 10	20h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Pièce de théâtre ado
Coopérative scolaire	lundi 12	17h00/21h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Carnaval
Coopérative scolaire	mardi 13	17h00/21h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Carnaval
La Chasse	vendredi 23	19h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Concours de belotte

DATES LIMITE DE REMISE DES ARTICLES POUR L'ANNEE 2024

- Janvier (journal de février 2024) Date de remise des articles : dimanche 21 janvier
- Février (journal de mars 2024) Date de remise des articles : dimanche 18 février
- Mars (journal d'avril 2024) Date de remise des articles : dimanche 17 mars
- Avril (journal de mai 2024) Date de remise des articles : dimanche 14 avril
- Mai (journal de juin 2024) Date de remise des articles : dimanche 19 mai
- Juin (journal de juillet/août 2024) Date de remise des articles : dimanche 16 juin
- Août (journal de septembre 2024) Date de remise des articles : dimanche 18 août
- Septembre (journal d'octobre 2024) Date de remise des articles : dimanche 15 septembre
- Octobre (journal de novembre 2024) Date de remise des articles : dimanche 20 octobre
- Novembre (journal de décembre 2024) Date de remise des articles : dimanche 17 novembre
- Décembre (journal de janvier 2025) Date de remise des articles : mardi 10 décembre

Mot du maire

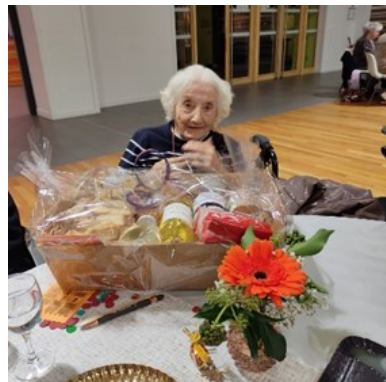
Chères Challaisiennes, Chers Challaisiens,



C'est avec une immense joie que j'ai plaisir à vous retrouver via cet épilogue, en ce début d'année. Il y a une année je n'avais même pas imaginé que cette configuration voit le jour. Depuis notre entrée en mandat nous nous efforçons de faire au mieux. Alors, au nom de tout le Conseil je vous souhaite tous nos vœux pour 2024, que ces 366 jours, vous apportent Bonheur, Prospérité et surtout la Santé. Profitez de ce jour supplémentaire pour prendre soin de vous. Nous avons également une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés ou qui sont dans la tourmente, au cœur de conflits.

L'année 2023 fût le théâtre de bien des péripéties à tous les niveaux alors, nous tournons la page, en espérant que 2024 soit plus clément.

Nous avons fini l'année avec encore beaucoup d'événements et nous avons à cœur de faire le goûter de Noël en compagnie de nos aînés. Cette parenthèse suspendue dans le temps a été un agréable moment d'échange et de partage très apprécié. Je remercie le CCAS et les bénévoles pour leur bienveillance ainsi que les partenaires et commerçants comme Gamm vert, la maison Dérudet pour leur générosité ainsi que les membres du CCAS et les conseillers pour la distribution des colis.



Afin de répondre à une sollicitation de dernière minute, nous avons improvisé une fenêtre de l'Avent sous le porche de la mairie, nous n'avons pas eu un public très nombreux mais de qualité.



Comme chaque année le Téléthon reste un événement attendu et encore une fois cette année, nous n'avons pas été déçus. Je remercie les bénévoles qui travaillent d'arrache-pied pour nous

livrer un marathon culinaire ainsi que les animations périphériques propice à la digestion comme quelques pas de « Madison ».



J'en profite pour remercier toutes les associations et les Challaisiens qui s'investissent pour faire vivre notre village. C'est pourquoi, je vous convie aux traditionnels « Vœux du Maire » qui se tiendront le jeudi 18 janvier 2024 à 19h30 à la Salle Jean-Antoine Lépine.

A cette occasion, nous aurons l'opportunité de nous retrouver autour d'un verre de l'amitié pour échanger, alors venez nombreux !

Enfin, j'aimerais finir sur une note positive en vous remerciant tous pour l'intérêt que vous avez porté à l'action concernant la Poste. Nous avons été agréablement surpris par le nombre de réponses reçues et nous ne pouvons que vous encourager à continuer à vous manifester, en fonction des sujets qui vous seront proposés à l'avenir. Aussi avançons-nous à grand pas sur ce dossier mais vous n'êtes pas sans ignorer la lenteur administrative. C'est pourquoi, nous espérons qu'avant la fin 2024, le bureau de la Poste sera de retour à Challex.

Merci et à très vite !

Aline Hofer Favre

Mot du maire



2024

Compte-rendu du Conseil municipal du 28 septembre

Les membres du Conseil municipal de la commune de Challex se sont réunis à 19h30 à la salle Jean-Antoine Lépine sur convocation adressée par le Maire.

Présents

Aline Hofer Favre, Michel Peter, Brigitte Fleury,
Jean-Pierre Szwed, Jocelyne Blazer Beltran, Corentin Rinaldi, Françoise Sudan, Nolwenn Sudan, Marie-Julie Seneze, Raquel Cajaraville Ortigueira, Cédric Hernalsteens,

Absents ayant donné procuration

Marie-Julie Maillefer
Patricia Altherr
Sandrine Shaw

Absents

Martial Meda
Xavier Maire
Nicolas Jan
Cyrielle Chamot

Mme le Maire ouvre la séance à 19h35 et constate que le quorum est atteint.

Approbation du PV du Conseil du 27/07/2023

Le compte rendu est approuvé.

Délibération n° 57 : désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Cédric Hernalsteens est désigné à l'unanimité

Délibération n°58 : proposition d'accompagnement pour la réalisation d'une étude sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (étude d'opportunité et accompagnement dans les démarches auprès des opérateurs).

Dans le cadre des réflexions en cours sur les potentielles économies d'énergie pouvant être réalisées par les services publics, une pré-étude des sites susceptibles d'être équipés en panneaux photovoltaïques a été sollicitée auprès de la Société d'Economie Mixte (SEM) LEA (les Energies de l'Ain) ; la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex (CAPG) ainsi que le Syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain sont membres de cette SEM.

Michel Peter, en charge du dossier, expose plus précisément l'objet et les conclusions de cette étude, laquelle a abouti à une proposition d'accompagnement dans l'hypothèse où la collectivité souhaiterait s'engager dans une telle démarche.

Cette prestation a été réalisée à partir de l'étude structurelle des bâtiments publics susceptibles d'être équipés en panneaux photovoltaïques et de leur potentiel de production.

2 solutions pour gérer ces équipements :

- soit la Mairie investit directement dans les travaux d'installation,

- soit elle met les bâtiments à disposition d'un prestataire en charge des équipements qui rachète l'électricité. Il est impossible de déterminer à l'avance la rentabilité car les prix sont cadrés par les autorités sans que l'on puisse anticiper.

Cette proposition comprend, globalement, la réalisation d'une étude plus poussée de la commande, l'accompagnement de la collectivité pour réaliser les dossiers techniques ainsi que les démarches administratives auprès d'Enedis.

Après délibération, le Conseil municipal, avec 3 abstentions

- valide le devis présenté par la société SEM LEA, pour un montant HT de 7 000.00 €, soit 8 400.00 € TTC

- autorise le Maire à signer tout acte y afférent.

Délibération n°59 : pose d'un filet pare ballons au stade de foot.

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire, pour des motifs de sécurité, de faire installer des filets pare-ballons autour du stade de foot.

Des devis ont été demandés auprès de prestataires et deux propositions ont été formulées, l'une émanant de la société COSEEC, qui assure déjà l'entretien du stade, pour un montant HT de 7 240.00 €, l'autre émanant de la société Méfran à laquelle avait été confié l'équipement de l'aire de jeux, pour un montant HT de 10 460.00 €.

Les deux devis ont été transmis aux élus, appelés aujourd'hui à se prononcer sur le choix du prestataire.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le devis présenté par la société COSEEC, pour un montant de 7 240.00 € HT, soit 8688.00 € TTC ;
- autorise le maire à signer tout acte y afférent

Délibération n°60 : proposition du centre de gestion territoriale de l'Ain pour adhérer à une convention de participation en santé et prévoyance.

Mme le Maire rappelle que les articles L 827.1 et suivants du code général de la fonction publique rendent obligatoire la participation employeur à la protection sociale complémentaire à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la prévoyance et au 1^{er} janvier 2026 pour la complémentaire santé.

Le décret 2022-581 a précisé que les montants minimums seraient de 7 € brut/ mois et par agent pour la prévoyance et de 15 € brut/mois et par agent pour la santé.

Il est précisé que la commune participe à la protection sociale complémentaire santé à hauteur de 15 €.

Le centre de gestion a décidé de proposer aux collectivités un contrat collectif facultatif. A la suite d'un appel d'offres, les conventions ont été signées le 08/09/2023 avec deux sociétés, l'une pour la santé, l'autre pour la prévoyance.

Cette mesure entraînerait notamment une adhésion obligatoire des agents pour percevoir la participation communale. Par conséquent, les agents qui disposeraient déjà d'une autre assurance ou qui souhaiteraient adhérer à un autre organisme ne pourraient percevoir la participation de la commune, quand bien même leur assurance serait labélisée.

Il convient de préciser par ailleurs que, quelle que soit la décision que prendra la collectivité, elle n'aura aucun impact sur les montants que la commune devra fixer par délibération, sur la base d'un montant minimum de 7 €. Seuls les agents seront impactés puisque l'adhésion à la convention exclura les agents qui ne souhaiteraient pas y adhérer.

Après délibération, au vu du délai tardif dans lequel les informations ont été transmises et des questions restant en suspens, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de reporter cette décision à une date ultérieure.

Délibération n°61 : modification du tableau des emplois de la commune

Mme le Maire explique à l'assemblée que la situation des services techniques nécessite d'envisager le recours à un emploi permanent afin de compléter l'équipe.

Pour mémoire, il avait été envisagé de recruter un agent saisonnier pour une durée allant de juillet à octobre, période de l'année demandant un investissement important des agents notamment pour l'entretien des espaces verts. Les difficultés rencontrées pour recruter un agent opérationnel (le poste est finalement resté vacant) ont mis en exergue le manque d'attractivité des emplois de catégorie C pour une période restreinte.

Par ailleurs, les élus ayant en charge le suivi des activités des agents du service rencontrent des difficultés à encadrer l'action des agents de façon suffisamment pérenne pour qu'elle soit efficace, le travail s'effectuant au jour le jour sans possibilité d'anticiper suffisamment les besoins. Cette difficulté semble s'être accentuée par la réduction de l'effectif à deux agents.

Dans ces conditions, et considérant que le tableau des emplois de la commune intègre un poste d'agent d'encadrement (cadre C – cadres d'emploi des techniciens et agents de maîtrise), qui n'est actuellement pas pourvu, Mme le Maire a souhaité organiser le recrutement d'un agent en charge d'encadrer et d'organiser l'activité du service.

Cependant, compte tenu du peu de candidats (actuellement un seul candidat s'est manifesté), il apparaîtrait souhaitable d'élargir le potentiel d'emploi en ouvrant le poste aux adjoints techniques. Il est donc proposé de modifier le tableau des emplois en indiquant que le poste d'agent d'encadrement des services techniques pouvait être pourvu par des adjoints techniques territoriaux.

Etant précisé que cette modification du tableau des emplois ne remet pas en question le calendrier prévisionnel de recrutement, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des emplois.

Délibération n°62 : chauffage de l'auberge – changement de la pompe à chaleur – choix d'un prestataire.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que les dysfonctionnements du système de chauffage de l'Auberge des 7 Merveilles n'ont pu être résolus par le prestataire avec lequel la commune avait contractualisé pour

Municipalité

l'entretien. Cette société n'ayant pas été en mesure d'effectuer les travaux annoncés en début d'année, le devis a été annulé et la collectivité a sollicité plusieurs entreprises afin de faire changer la pompe à chaleur.

La commission « bâtiments » a pu effectuer une première sélection de 4 entreprises, à l'appui d'une analyse comparative transmise aux élus avant la séance.

Les devis proposés à l'assemblée sont les suivants :

- Thermique énergie : 32 558.52 € HT
- Technofroid : 37 800.00 € HT
- Gérard Germain 44 404.50 € HT
- E2S 45 675.00 € HT (il s'agit du prestataire actuel)

Lors de l'examen des différentes offres, il est précisé qu'une entreprise (Techno-froid) a proposé un équipement permettant la réversibilité du système (climatisation), alors que les autres offres n'en font pas mention.

Elle pourrait installer un chauffage provisoire dès le mois de novembre.

Les élus se montrent plus intéressés par cette entreprise, mais s'interrogent sur l'option de réversibilité qui n'était pas prévue au départ, ce qui implique de questionner à nouveau les entreprises et solliciter de nouveaux devis.

Cette décision est reportée à une prochaine réunion exceptionnelle du conseil, programmée le lundi 9 novembre 2023.

Divers

Dates à retenir :

01/10/2023 : accueil des nouveaux habitants

05/10/2023 : réunion calendrier des fêtes des associations

07/10/2023 : bal de la Jeunesse

- Déneigement : en raison de la non-conformité des équipements (tracteur), il a été décidé, pour cette année, de déléguer le service. Plusieurs entreprises ont été démarchées mais une seule a répondu favorablement.

- Règlement intérieur de la commune : le projet de règlement est en cours de finalisation, pour validation lors du Conseil municipal d'octobre.

- Question sur la mise à disposition de mobiliers, à titre gratuit, à des personnes privées :

En l'occurrence, la Commune a pour habitude de mettre à disposition gratuitement tables et bancs à

l'occasion des portes ouvertes du Domaine de Mucelle. Bien qu'il s'agisse d'une activité privée, les élus estiment que cette manifestation présente un intérêt général pour la commune, par la valorisation d'un patrimoine spécifique et acte donc la gratuité.

Commission Associations

Assemblée Générale du sous des écoles : tout est OK

Commission Education

Un règlement intérieur commun aux services périscolaires et à ceux de l'Education Nationale est en cours de finalisation, afin d'harmoniser les pratiques et que les consignes, autorisation soient les mêmes venant des deux services.

CCAS

Organisation d'un goûter des aînés le 30 novembre prochain.

Etant donné que le renouvellement de mandat n'a pas permis d'organiser de festivités pour les personnes âgées, il a été envisagé d'organiser un événement fin novembre, au cours duquel seront distribués les colis de Noël.

Finances

Rien à signaler.

Bâtiments

Des problématiques plus ou moins importantes sont à régler dans la plupart des bâtiments de la commune, des expertises ont été demandées dans le cadre des garanties décennales, des mises à jour de plans de secours et tests sont en cours.

Communauté d'agglomération du pays de Gex :

Brigitte Fleury synthétise les éléments recueillis lors de plusieurs réunions de commissions du Pays de Gex Agglo (santé, environnement).

L'élément marquant étant la remise en question de la taxation des ordures ménagères, avec l'hypothèse d'un retour à la taxe d'ordures ménagères.

Clôture de séance : 21h30.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 octobre 2023

Présents: Aline Hofer Favre, Brigitte Fleury, Jean-Pierre Szwed, Nolwenn Sudan, Françoise Sudan, Yohann Furnon, Raquel Cajaraville, Corentin Rinaldi, Patricia Altherr, Marie-Julie Seneze, Sandrine Shaw, Marie-Julie Maillefer, Meda Martial

Absents : Cédric Hernalsteens

Cyrielle Chamot

Jan Nicolas

Jocelyne Blaser

Procurations : Michel Peter pour Aline Hofer

Xavier Maire pour Brigitte Fleury

Cyrielle Chamot pour Raquel Cajaraville

Début de séance: 19h39

Approbation du compte-rendu du Conseil du 9 octobre 2023.

Corrections à apporter : Françoise Sudan était absente et avait donné procuration à Nolwenn Sudan.

Délibération n°65 : désignation d'une secrétaire de séance

Patricia Altherr est désignée secrétaire de séance.

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération. n°66 : mise en place d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Mme le Maire informe le Conseil qu'une commission communale des impôts directs doit être constituée.

Cette commission est composée du Maire, président de la commission, accompagnée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat de cette commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale.

Mme le Maire propose une liste annexée au projet de délibération.

Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°67: mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57

La nomenclature budgétaire M57 est généralisée pour toutes les communes, nous ne pouvons pas nous y soustraire.

Yoann Furnon: qu'est-ce que cela va changer?

Elle simplifiera les tâches au niveau budgétaire et va apporter quelques modifications, notamment sur le suivi de l'inventaire, des amortissements, ce qui pourrait faciliter des projections à plus long terme.

La mise à jour du logiciel est effectuée par notre prestataire habituel.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Délibération n°68 : adoption du règlement intérieur de la commune

Concerne le règlement intérieur du Conseil municipal, qui doit être adopté par celui-ci dans les 6 mois suivant son installation.

Question de Brigitte Fleury : peut-on apporter quelques petites modifications ultérieurement ou doit-on reporter cette délibération ?

Nous sommes dans les temps et pouvons la reporter si besoin.

Nous pouvons toujours faire des avenants.

Françoise Sudan : changements par rapport au précédent ?

Le précédent était quasi-inexistant.

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération n° 69 : admission en non-valeur de créance irrécouvrable

Créance de 0.02 Euros sur un paiement de cantine échelonné.

La créance remonte à 2017, les services fiscaux proposent donc une admission en non valeur, qui nécessite une délibération du Conseil municipal ainsi qu'une écriture comptable constatant la dépense pour la commune.

Délibération acceptée à l'unanimité.

Rapport des commissions

Urbanisme

Un dossier conflictuel + déclarations préalables + médiation entre voisins + modification du PLUiH.

RV avec M. Raphoz, Maire de Ferney-Voltaire, Président de l'urbanisme au niveau de l'agglomération.

Cette modification ne va pas engendrer de changements fondamentaux.

D'après du Pays de Gex Agglo, une révision du PLUiH est envisagée en 2025.

Pour l'instant, il ne s'agit que d'ajustements causés par des recours exercés auprès des tribunaux.

CCAS

Discussion sur le devis du traiteur à choisir pour le goûter (30/11 + de 65 ans) + sur le devis pour les papiers de Noël (+ de 75 ans)

Discussion sur le devis reçu concernant le voyage des aînés au printemps. Le devis ne correspond pas à la requête.

Bâtiment

Yoann Furnon a fait un très gros travail sur la rénovation du système de chauffage de l'auberge.

Municipalité

Le système provisoire a été installé fin novembre et le système final en janvier.

Problème d'électricité dans plusieurs bâtiments communaux.

Mardi 10 octobre : constat de fuites sur le toit de la salle Jean-Antoine Lépine avec un expert. L'eau semble stagner autour d'une petite cheminée d'extraction où se trouve un trou entre le mur d'isolation et le mur suspensif. Nous allons recevoir un rapport.

Nolwenn : malfaçon possible ? Erreur de conception ? Voir aussi la protection au niveau des gaines électriques car mal faite.

Raquel Cajaraville : il existe 11 cheminées sur le toit autour desquelles les mêmes problèmes pourraient se poser. Défaut de construction dès le départ.

Il faudra faire jouer la garantie décennale.

Aline Hofer Favre : fuites sur le toit de la garderie-cantine. L'entreprise vient de Vendée. De nombreuses choses ne sont pas conformes à la réglementation. Mme le Maire de l'époque ne voulait pas finir de régler l'entreprise / le contremaître mais a subi des pressions pour finaliser le paiement.

Commission voirie

L'entreprise Vallier est venue curer les grilles dans le village. Voir ce qui a été réellement fait.

- Vol d'une grille « rue de la Craz »

- Rencontre avec la société Eiffage pour l'implantation de la fibre dans le village. Certains quartiers sont encore en ADSL !

- Rajout de certains poteaux : les poteaux en bois pourrissent trop vite. Certains tombent, ils ont été signalés auprès des Télécom mais le dépannage est long à venir.

- Certains quartiers resteront en aérien avec poteaux en composite. Dans d'autres quartiers, les foyers bénéficieront d'un câble souterrain.

- Inondations rue de la Mairie et rue Saint Maurice : L'entreprise Rampa doit être convoquée. Expertise prévue rue Saint Maurice en novembre.

Commission des maires de l'agglomération : gros dysfonctionnement au niveau du personnel pour la compétence voirie et donc retards.

Commission personnel

Problème de manque de personnel à la cantine garderie en raison d'absences, mais tout devrait rentrer dans l'ordre après les vacances d'octobre.

Agent technique : 200 clics sur l'offre d'emploi, 2 candidats ont été reçus. Nous sommes optimistes.

Une agente va partir, une offre paraîtra dans le PC.

Commission éducation

Réunion cantine-garderie. 9 parents étaient présents. 19 entrées en PS pour la rentrée 2024.

18 CM2 en ce moment.

La directrice veut rencontrer la commission avec l'inspecteur académique afin de discuter des effectifs, des dérogations, etc.

Le règlement intérieur est à revoir pour établir un règlement commun avec la garderie pour les temps de récréation.

Commission environnement

Atelier « mise en avant de l'agriculture locale » avec des agriculteurs, des chefs-cuisiniers, etc.

Pour l'étude énergétique prévue, il est nécessaire d'envoyer les surfaces des bâtiments communaux.

Nous attendons toujours la visite de la commission "Bien Vivre" de l'Agglo afin de présenter les nouveaux composteurs aux administrés.

Patricia Altherr : en 2024, on devrait avoir de gros composteurs communaux. Où en est-on ?

Aline hofer Favre : cela devrait être voté à l'Agglo mercredi prochain.

Il manque environ 120 points de collecte dans le Pays de Gex.

A l'Agglo, questionnaire sur les containers enterrés à cause des nuisances (sonores, animales, etc.)

En discussion : la redevance incitative devrait être ajustée.

Commission sécurité

Concernant les bâtiments communaux, tous les plans d'intervention sont à revoir. Certains ne sont plus à jour. Urgent.

Un rendez-vous est prévu avec l'entreprise Desautel.

Nous allons demander un déclassement ERP (un ERP se caractérise par son type *et* sa catégorie. Il peut s'agir par exemple d'une **mairie**, un **commerce**, une **école**) en deux lots pour la salle « La Challaisienne » puisqu'il existe désormais deux salles dans cet espace (gym + chasseurs).

Défibrateurs à installer dans le village et certains bâtiments.

Les évacuations incendie et PPMS (**Plan Particulier de Mise en Sécurité**) se sont bien passées à l'école.

Les malettes PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) sont à revoir.

Questionnaire du Petit Challaisien:

Réponse au questionnaire paru dans le Petit Challaisien : 70 réponses plus 3 enfants de 7 à 12 ans.

Moyens à mettre en œuvre afin de faire ralentir les véhicules : limitation à 30 km/h largement plébiscitée, elle pourrait être imposée dans certaines rues.

Municipalité

Feux à certains carrefours lorsque la visibilité n'est pas bonne.

Certaines rues pourraient être en sens unique.

Multiplication des passages piétons, pistes cyclables. Cédric Hernalsteens va envoyer une carte avec les modifications proposées.

Premier exercice sur la partie haute de la rue des Prairies qui pourrait être réservée aux piétons, cyclistes et bus.

Un revêtement en couleur pour le marquage au sol pourrait être considéré.

Damier au sol ? (école et rue de la Craz) -> Zone piétonne mais **indique aussi aux conducteurs qu'ils ne doivent pas encombrer les voies sur lesquelles ils sont tracés**. Ces damiers sont peints au niveau d'intersections parfois étroites prises par les bus, qui ont besoin de tout l'espace disponible pour y manœuvrer. Les damiers ne sont pas compris par les habitants.

Nolwenn Sudan insiste sur l'importance d'un marquage au sol clair dans notre village.

Les gendarmes sont venus et ont verbalisé 18 personnes en très peu de temps. Le stop en haut de la rue de la Mairie est dangereux. Il faut déplacer le marquage. On ne peut pas voir ce qui vient de droite si l'on s'arrête au marquage.

On ne peut pas prendre de décision seule, il faut contacter la DDT (Direction Départementale des Territoires) pour avoir leur aval.

Françoise Sudan est en train de faire une synthèse de toutes les suggestions.

Requête récurrente : les trottoirs. Un trottoir doit mesurer désormais 1.40 m de large.

Le marquage au sol n'est, lui, pas conditionné. Cela pourrait être une solution.

Divers

Maintien d'un service de La Poste : 2 possibilités :

- agence postale : ouverture minimum correspondant presque à un mi temps (subvention de la Poste à hauteur de 1000 euros/mois) – gestion par la commune.

- point Poste : service « allégé » avec ouverture quelques heures par semaine (subvention de la Poste de 350 euros/ mois). Seuls un commerce ou une association pourraient bénéficier de la subvention mensuelle de la Poste, ce qui veut dire qu'il faut pouvoir, dans le cadre d'une gestion par une association, lui mettre à disposition un agent communal si elle ne peut le recruter directement.

Rien ne sera mis en place avant la fin 2024.

La Poste a plutôt tendance à n'ouvrir que des Points Poste (et pas des agences postales).

La Poste a rappelé que nous avons une Poste à moins de 20km.

Association

Le calendrier des fêtes a été établi.

La vogue de la Saint Maurice pourrait être organisée par le Sou des Écoles en partenariat avec d'autres associations.

20h56 - Clôture de la séance

Urbanisme de novembre 2023. Permis de construire et déclarations préalables

Numéro	Demandeur	Nature des travaux	Décision
PC00107823B0004	PITTEMAN REGIS	Construction d'une maison	Accord
DP00107823B0058	VERNAY René	Division pour lotissement	Accord
DP00107823B0057	Tucoenergie	Pose de panneaux photovoltaïques	Accord
DP00107823B0060	MORANDI Jean Charles	Panneaux solaires sur carport	Accord
DP00107823B0062	MAIRE Xavier	Création d'une dalle béton + terrasse sur plots	Accord
DP00107823B0061	VAURS Irène	Creation d'une véranda	Accord

CARNET



Eliott Jeff Tony MILIANI-MECAIR né le 21 novembre 2023 à Meyrin de Gwénaëlle HAMON et de Sébastien MILIANI-MECAIR.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE **L'INFLUENZA AVIAIRE** DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>



INFLUENZA AVIAIRE

DÉCOUVERTE DE CAS SUR DES OISEAUX SAUVAGES :
renforcement des mesures de prévention
pour protéger les élevages avicoles

PARTICULIERS DÉTENTEURS DE VOLAILLES

- > Mettez vos volailles à l'abri ou mettez des filets de protection sur votre basse-cour afin d'éviter les contacts avec les oiseaux sauvages ;
- > Si une mortalité anormale est constatée : conservez les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez :

- votre vétérinaire

ou la Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Ain : 04 74 42 09 00

ou la Préfecture (en dehors des horaires de bureau) : 04 74 32 30 15.

PROMENEURS

- > Afin de limiter la diffusion du virus, veuillez rester sur les chemins balisés et ne pas vous approcher ni nourrir les oiseaux sauvages ;
- > Après votre promenade dans cette zone, changez de tenue et de chaussures si vous devez vous rendre dans un élevage de volailles ou une basse-cour.

SI VOUS TROUVEZ DES OISEAUX MORTS

- > Ne pas les toucher et noter le lieu de découverte (si possible le géolocaliser) ;
- > Téléphonez
- > Les lundi, mercredi, jeudi à la Fédération départementale des Chasseurs de l'Ain 04 74 22 25 02
- > Les mardi, vendredi, week-end et jours fériés, à l'office Français de la Biodiversité-Service départemental de l'Ain : 04 74 98 39 80.

En 2024, vous pourrez continuer à confier vos vélos à Cyclo mobile une fois par mois.
Cyclo Mobile, c'est un service de réparation souple : des réparations sur place et sans RDV à Challex.

L'atelier est certifié Bosh eBike !

Les dates seront : 23 janvier - 20 février - 19 mars - 16 avril - 14 mai - 11 juin - 9 juillet - 6 août - 3 septembre - 1er octobre - 29 octobre - 26 novembre

Plus de renseignements sur <https://www.cyclo-mobile.com>



Grappeline

Petite mascotte challaisienne, «Grappeline» est curieuse et nous propose d'aller à la découverte de notre village. Au fil de nos «Petits Challaisiens» elle grappille des informations, nous conte des rencontres et nous donne peut-être l'envie d'aller plus loin...



Et si... on imaginait le futur de Challex ?

Création d'un collectif

Pacte pour la Transition à Challex

Plus que jamais à l'ordre du jour, alors même que s'est déroulée tout dernièrement la 28^{ème} Conférence des Parties sur les changements climatiques (COP 28), les actions se multiplient en faveur de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique. Le Pacte pour la Transition a déjà fait l'objet d'un article dans le Petit Challaisien en mai 2022, avec l'interview de Jean-Charles Morandi. Que s'est-il passé depuis à Challex ? J'ai rencontré Isabelle Damay, qui est engagée depuis de longues années. Elle a bien voulu répondre à mes questions.

Bonjour Isabelle, pourriez-vous vous présenter ?

Je suis une citoyenne de la Terre, je ne pense pas qu'elle m'appartienne et je suis convaincue que j'ai le devoir d'en prendre soin. En tant que Française, vivant dans un pays riche, je sais que mon champ d'actions individuelles est beaucoup plus important que celui de milliers d'autres personnes sur la Terre. De fait, il me tient à cœur d'œuvrer à réduire notre impact écologique. Je suis quelqu'un qui préfère agir en collectif plutôt que seule dans mon coin.

D'où venez-vous et depuis combien de temps habitez-vous Challex ?

J'ai voyagé et ai vécu en France, en Angleterre et en Mongolie. Je suis arrivée dans le Pays de Gex en 2012 et ai habité Thoiry jusqu'en 2021, date à laquelle je suis devenue Challaisienne.

Depuis combien de temps vous intéressez-vous au sujet de la transition écologique ?

Cela fait de nombreuses années (depuis mon adolescence) que j'ai pris conscience des conséquences des changements climatiques et de leur impact direct sur notre quotidien. Lorsque j'habitais Thoiry, faisant partie du collectif du Pacte pour la Transition, j'ai été enthousiasmée de voir comment la commune s'est engagée sur plusieurs mesures, comme par exemple l'aide aux agriculteurs pour devenir bio, le maraîchage bio pour la cantine scolaire, les pistes cyclables, l'extinction des lumières, la fauche raisonnée pour permettre aux abeilles de butiner les fleurs mellifères, etc.

Je faisais aussi partie du cercle cœur (bureau) de l'association des Colibris du Pays de Gex avec Jean-Charles. A mon arrivée à Challex, j'ai eu envie de faire quelque chose pour le village. Je me suis donc rapprochée du groupe des personnes sensibilisées au Pacte. Depuis, nous sommes 7 à nous rencontrer tous les mois.

Aujourd'hui, nous envisageons de créer un collectif.

N'importe qui peut vous rejoindre ? Comment faire pour intégrer votre groupe ?

Toute personne intéressée par la transition écologique et citoyenne peut s'adresser à un membre du groupe, à Jean-Charles ou à moi-même. Sur le site Internet du Pacte <https://www.pacte-transition.org>, il vous suffit d'entrer le code postal "01630" de Challex, une fenêtre s'affiche, "A Challex, des personnes soutiennent le Pacte pour la Transition", cliquez sur "Je les contacte", un mail est automatiquement envoyé pour votre inscription.

Que faites-vous lors de vos réunions ? Quelles sont vos activités ?

Lors de nos réunions mensuelles, nous échangeons sur divers sujets liés à la transition, à notre commune. Notre but est de concrétiser des projets en lien avec le Pacte, en travaillant main dans la main avec les habitants de Challex et les élus.

Au printemps dernier, nous avons tenu un stand, lors de la vente des plantons de l'association de Gymnastique de Challex, pour nous faire connaître et introduire la permaculture.

Il y a deux mois, nous nous sommes concertés pour participer au questionnaire de la municipalité sur la sécurité et avons rendu une réponse collective.

Le mois dernier, nous avons été approchés par le nouveau Groupe Ornitho de Challex et nous envisageons d'unir nos efforts pour la mise en place de projets communs.

Quels sont vos moyens de vous documenter ? Quelles sont vos sources d'inspiration ?

Le Pacte pour la Transition propose une liste non exhaustive d'actions concrètes. Le mouvement Colibris <https://www.colibris-lemouvement.org/> et le mouvement des Villes en Transition

<https://www.entransition.fr/> sont riches d'exemples appliqués en France. Nos voisins les Suisses œuvrent aussi... <https://reseautransition.ch/>.

Grappeline

J'ai aussi comme référence le livre de Rob Hopkins "Et si... on libérait notre imagination pour créer le futur que nous voulons ?".



Quels sont les projets du groupe pour 2024 ?

- concrétiser le projet commun avec le groupe des oiseaux,
- planter des arbres sur nos chemins et entretenir les arbres existants,
- soutenir les projets de la municipalité comme l'extinction des lumières la nuit et la mise en place de panneaux solaires,
- accompagner la transformation de la cour d'école, dans un esprit de durabilité et de transition écologique,
- etc.

Ces projets vous intéressent ? Rejoignez-nous !

Vous avez d'autres idées en lien avec la transition ?

Venez les partager avec notre groupe !

Quel dynamisme ! J'espère que vous serez entendue par la population challaisienne et que de nombreuses personnes prendront la bonne résolution, en ce début d'année, de vous rejoindre ou de vous soutenir. Et mieux encore..., qu'elles feront leur possible pour tenir leur résolution !

PACTE
transition

Le Projet Les Mesures Les Ressources

Adoptons
32 MESURES CONCRÈTES
pour des communes + **ÉCOLOGIQUES** et + **JUSTES**

🔍 QUE SE PASSE-T-IL DANS MA COMMUNE ?

Code postal ou nom de la commune

Vie associative

Association Gymnastique de Challex

Tous les cours sont arrêtés pendant les vacances de Noël. **Reprise le lundi 8 janvier !**

Joyeuse Année ! Le comité vous souhaite à tous

une très belle nouvelle année.



Il nous reste de la place dans certains cours pour ce début d'année, notre porte est grande ouverte.

Association Gymnastique de Challex : pour toute question, vous pouvez nous contacter sur gym.challex@gmail.com
Suivez-nous aussi sur Facebook : Association-Gymnastique-Challex



LA GRAPPE
Soirées Fondue

SAMEDI 27
JANVIER

Contacter :
Laurence Péricard
07.68.12.36.14

SAMEDI 3
FÉVRIER

Contacter :
Jocelyne Dumarcey
06.21.20.74.73

NOUVEAU !
Nous acceptons la CB
(sur place uniquement)

Adultes : 22€
Enfants : 12€ jusqu'à 12 ans

Salle Jean-Antoine L'épine
19:30

Vie associative

Association jeunes, loisirs et culture



Atelier de dessin et de peinture de L'AJLC

Chers amis,
Notre Atelier de dessin et de peinture de l'AJLC vous présente ses dernières œuvres et vous souhaite de passer de magnifiques fêtes de fin d'année!

Pour nous joindre dès janvier 2024 n'hésitez pas à me contacter par mail :

lubeyer@yahoo.fr ou
par tel.: 06 16 06 33 99 .
A très bientôt.



Photos : Ludmilla Beyer

Le Sou des écoles

Chers Challaisiennes, chères Challaisiens,

Pour ce premier numéro de l'année, une petite devinette vous est destinée... Savez-vous retrouver de quelle fête challaisienne nous parlons...?

Si nous vous disons : retrouvailles - bal - repas - animations - manèges...

Oui ! Vous l'avez ! C'est de la Vogue dont nous voulons vous parler!

Cette manifestation, institution même, change d'organisation pour la session 2024 !

Les associations engagées dans une réflexion autour de la

Vogue de la Saint-Maurice les 7 et 8 septembre prochain et de son maintien

ont besoin de toutes les bonnes volontés ! Aussi, même si vous ne faites partie d'aucune d'entre elles, vous êtes conviés

à une réunion d'information le Mercredi 17 janvier à 20h à la salle Jean-Antoine Lépine

Vous pourrez ainsi prendre connaissance de l'avancement du projet, faire part de vos idées, ou proposer votre aide...

Nous savons combien vous êtes attachés aux traditions de notre village, combien vous aimez vous retrouver autour d'événements rassembleurs et la Vogue en étant un bel exemple, nous espérons vous voir nombreux lors de cette réunion. Votre aide et votre soutien seront indispensables au maintien de cette belle fête estivale !

D'avance un grand merci à tous les futurs présents !



Vie associative

Association jeunes, loisirs et culture



**Cherchez vous encore un super cadeau pour les Fêtes ?
Offrez à votre bien aimé(e) un cours de Bien-être pour 2024 ou un bon cadeau pour un massage AMMA !**

Pour tout inscription au 2^{ème} semestre 2024, le mois de janvier est offert.

**Tous les lundis de 9h à 10h
à la Challaisienne
Cours postural, Bien-être
et Relaxation**

Les cours conviennent à tous les âges et sont adaptés à tous niveaux. Par des étirements faits en harmonie avec la respiration, vous améliorez votre souplesse, votre force musculaire, l'équilibre et votre santé en général. Les cours comprennent, en particulier, des exercices du dos et de l'abdomen. Les cours sont une **harmonie entre Yoga et Pilates**, le corps est ainsi raffermi en douceur et en profondeur. Chaque cours se termine par une relaxation profonde.

Assis sur une chaise ergonomique, **AMMA** est un massage qui donne une relaxation profonde des muscles. Par la mécanique de l'acupression sur les méridiens, des blocages sont enlevés afin que votre énergie, votre sang et lymphé puissent circuler librement à nouveau.



Pour tout renseignement :
Britta Dezillie
Diplômée en **Hatha Yoga, Yoga Thérapie et Pilates**
Massages AMMA (assis) et coach privé en thérapie sur RDV.
Tél : **04 50 56 38 12**

Britta.dezillie@gmail.com

<http://ajlc-challex.e-monsite.com/pages/atelier-yoga.html>



Bibliothèque municipale



Toute l'équipe des bénévoles vous transmet ses meilleurs vœux, que l'année qui commence soit pleine de joie, de sérénité, de découvertes et de partage.

Petit retour sur le mois de décembre 2023 : depuis le vendredi 2 décembre, toute l'équipe de la bibliothèque a ouvert ses portes à l'exposition :



« **Observons les oiseaux** » avec pour point d'orgue la réception lors d'un apéritif informatif du Groupe Ornithologique de Challex.

En présence de la Commission de l'environnement de Challex, M. Gerry Rodgers nous a fait part des projets du groupe ornithologique nouvellement créé à Challex (par exemple la pose de nids d'hirondelles), des sorties avec la LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux). La soirée s'est poursuivie par un échange instructif et chaleureux avec les personnes présentes.

En ce qui nous concerne l'exposition, les prouesses techniques nous ont enchantés.es et même émus(es), puisqu'elle a remémoré des souvenirs sonores d'une jeunesse aujourd'hui un peu lointaine d'une Challaisienne, lorsque le chant de l'alouette a retenti.

Outre les chants des oiseaux les plus communs de notre région, nous avons parfait nos connaissances dans des domaines variés concernant les passereaux :

- leur vie en société,
- leur appétit avec une petite leçon de vocabulaire (fructivore – insectivore - granivore et carnivore),
- leurs nids douillets ou leurs plumes. Nous avons appris avec surprise que sans diplôme de naturopathie, nous amis ailés étions capables d'éloigner parasites et champignons en choisissant les herbes adéquates pour la construction de leurs nids et préserver ainsi leur descendance.

Vie associative

Bibliothèque municipale



Gageons que cette exposition a satisfait bien des visiteurs et nous invite à en offrir d'autres aux Challaisiens que nous espérons recevoir encore en plus grand nombre.

L'équipe de la bibliothèque

Photos : V. Lachat



Nos nouveautés du mois de janvier

Romans adultes

- « La symphonie des monstres » - Marc LÉVY
- « Ce que je sais de toi » - Eric CHARCOUR
- « Humus » - Gaspard KOENIG
- « Croix » - Antoine SENANQUE
- « La rivale » - Marc-Emmanuel SCHMIDT
- « Misecordia » Lydia GEORGES

Romans adultes anticipation

- « Lux » - Maxime CHATTAM

Romans policiers

- « Reykjavik » - Ragnar JONASSON/Katrin JAKOBSDOTTIR
- « Le veilleur du lac » - Nicolas LECLERC
- « La disparue de Belle-île » - Christophe FERRÉ

Bande dessinée adulte

- “Sapiens” – T3 – Yuval Noah HARIRI
- “La vie secrète des arbres” – peter WOHLLEBEN
- “La distinction” – Tiphaine RIVIERE
- “Le prophète” – Zeina ABIRACHED – texte de Khalil Gibran
- “Perpendiculaire au soleil” – Valentine CUNY-LE-CALLET
- “L'axe du loup” – Virgil DUREUIL– d'après le roman de Sylvain Tesson

Bande dessinée jeunesse

- “L'oeil du loup” – Mathieu SAPIN - d'après le roman de Daniel Pennac

Manga jeunesse

- “Le voyage de Shuna” – Haro MYAZAKI
- “L'atelier des sorciers” – T12 – Shirahama KAMOME

Vie associative

Groupe histoire locale



Groupe histoire locale

Contacts : G. Dallemagne au 04 50 59 10 37

groupehistoire.cha@orange.fr

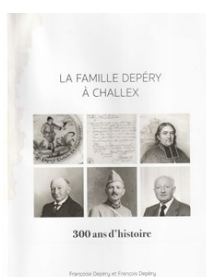
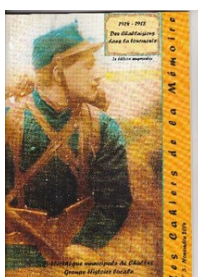
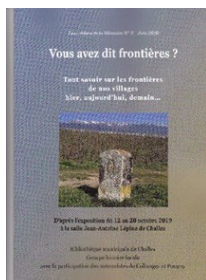
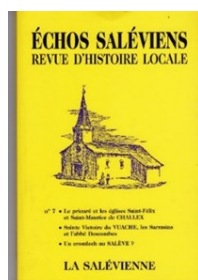
Toujours chercher, conserver, partager, participer, sensibiliser, valoriser

Mieux connaître son village

Divers moyens de mieux découvrir son village : par exemple s'y promener mais l'hiver n'est pas le moment le plus confortable. Quelques lectures conviennent mieux à l'hiver : le rayon histoire locale, nourri d'acquisitions et de dons, regroupe une centaine d'ouvrages consacrés à Challex, au Pays de Gex et à nos voisins suisses. En prêt aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Pour les ouvrages présentés, ne vous arrêtez pas aux titres : tous recèlent des pans d'histoire de Challex.

Le printemps revenu, enrichis de nos lectures hivernales, nous poursuivrons nos découvertes en parcourant les rues et les sentiers

Pour mieux connaître Challex



3 de ces ouvrages ont été réalisés par le groupe histoire. 1 avec son concours, 1 par la Salévienne

Sur Internet

Internet est une mine d'informations, à commencer par le site des « **archives départementales de l'Ain** » (état-civil, recensements de population, recensements militaires, annuaires...). Sur le site de la BNF « **Gallica** » vous trouverez de nombreux documents (cartes, livres, journaux, images, ...). il suffit de taper « **Challex** » pour obtenir diverses propositions. A partir d'un terme associé par exemple « **pétrole** » vous pourrez lire un rapport de 1877 sur les gisements bitumineux du canton de Genève qui mentionne Challex, etc. N'hésitez pas à nous consulter et faites-nous part de vos découvertes !

Bonne lecture et bonne année 2024 !

La Lyre Challaisienne



La Lyre Challaisienne adresse tous ses vœux aux lecteurs du Petit Challaisien en leur souhaitant une nouvelle année remplie de bonnes surprises.

En annexe : deux photos prises le 4 novembre lors de notre prestation à la Maison de retraite de La Plaine.

Photo : Michel Vulliamy

Vie associative

Union Nationale des Combattants



Anciens combattants
Contact : G. Dallemagne
04 50 59 10 37



dallemagne.georges@wanadoo.fr

5 décembre Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

C'est à Ferney que s'est déroulée la cérémonie d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie en présence des élus et des anciens combattants réunis autour de leurs drapeaux, dont ceux de Challex et Saint Jean-de-Gonville, représentant l'Union des Combattants du sud gessien.

« Il y a désormais 20 ans que, chaque 5 décembre, la République rend hommage à tous ceux qui sont morts pour la France pendant la Guerre Algérie, et les combats du Maroc et de la Tunisie, y compris à ceux qui sont tombés après le cessez-le-feu du 19 mars 1962, car l'élan meurtrier de la guerre ne s'est pas arrêté ce jour-là. Elle rend hommage aux plus de vingt-trois mille morts pour la France. Elle rend aussi hommage à tous ceux aussi qui y ont combattu, au presque un million et demi d'hommes envoyés se battre en son nom entre 1954 et 1962 ». Extrait du message de Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'État chargée des Anciens combattants et de la Mémoire.



Photo : cérémonie 5 décembre 2023

Les Petites Scènes



La troupe des grands ados des Petites Scènes est en pleine répétition !

Nos jeunes artistes qui pour certains ont déjà 9 ans d'expérience sur scène (et beaucoup de talent !) vous proposeront le **10 février 2024** une pièce joyeuse et drôle : Un chapeau de paille d'Italie, d'Eugène Labiche, à la salle Jean Antoine Lépine.

Réservez la date et venez nombreux les applaudir !

Un jeune homme se voit contraint le jour de son mariage, de trouver un chapeau « de paille d'Italie » pour sauver l'honneur d'une femme mariée. Cette quête s'apparente très vite à une course d'obstacles où s'accumulent les quiproquos : une noce emportée dans un élan insensé court après un chapeau dans les rues de Paris, traversant ses boutiques, ses maisons et ses salons aristocratiques.



Photos : Candice Gauthier

Poivre & Sel



Comme annoncé dans le Petit Challaisien de décembre, notre Assemblée générale s'est bien tenue le mardi 21 novembre, avec la présence de Jocelyne Blazer-Beltran, qui représentait la Mairie, d'Hélène Peter, qui représentait l'AAP (car nous occupons régulièrement la salle Saint-Maurice), 30 membres présents et 6 pouvoirs remis. Cette belle participation est le reflet du dynamisme de notre association et les propositions émises en sont une preuve tangible. Après la présentation des rapports de rigueur (rapport moral et rapport financier) nous avons voté à l'unanimité un amendement important à nos statuts. Il a été **décidé d'ouvrir l'entrée à Poivre & Sel aux amis de nos membres sans tenir compte du lieu de leur résidence**. Le nouveau membre devra cependant être parrainé par deux personnes de l'Association, comme tous les Challaisiens qui font une demande d'adhésion et qui sont tout naturellement les bienvenus. Cette décision est effective au 1^{er} janvier 2024.

Un grand changement est intervenu au niveau du Conseil d'administration, trois responsables ayant demandé leur remplacement. Il s'agit de Françoise Sudan (Trésorière), Claudine Bosteels (Secrétaire) et Claire-Lise Rapin (Intendante); trois postes clés qu'elles tenaient depuis la création de l'Association, soit 10 ans. Elles furent grandement remerciées pour tout le travail accompli et leur dévouement et les « nouveaux » savent qu'ils peuvent toujours compter sur leur soutien en cas de besoin.

Ce n'est pas sans inquiétude qu'il a fallu reconstituer un bureau, les responsabilités n'attirant pas trop nos

anciens. Heureusement Josiane Davet est venue renforcer les rangs et notre nouveau Conseil d'administration se présente donc ainsi :

Présidente : Eliane Dallemagne, **Vice-Présidente** : Bernadette Lovenjak, **Secrétaire** : Josiane Davet

Trésorière : Mireille Falquet et **Membres** : Christiane Bouzoud, Martine Vernay, Monique Sermet, Yves Mottier et Henri Babaz.

Je peux vous assurer qu'ils sont déjà entrés en fonction et qu'ils se montrent très volontaires pour assurer l'avenir de Poivre & Sel. Merci à eux !

Notre prochaine réunion se tiendra :

Mardi 9 janvier 2024 à 11h00 Salle Saint-Maurice.

Vous voudrez bien vous inscrire auprès de **Josiane Davet** (josianedavet@orange.fr ou par téléphone au **06 70 62 60 65**), dernier **délai jeudi 4 janvier**.

Le menu du jour n'est pas arrêté mais nous partagerons la galette des rois, comme chaque année.

Je tiens à remercier tous les membres qui ont confectionné des gâteaux pour le Téléthon ; si nos rangs ne sont pas constitués de gros bras bien forts, ils ont par contre de bons pâtisseries. Toujours précieux !

Que l'année 2024 vous apporte bonheur et santé ! En ces temps ravagés espérons que la paix vienne soulager tous ceux qui pleurent en ce monde ! Et nous avons un souhait tout particulier pour nos membres souffrants ; ils nous manquent beaucoup et nous espérons que l'année 2024 leur permettra de partager de bons moments au sein de notre association.

Pour l'Association : Eliane Dallemagne



Photo : Françoise Sudan

Intercommunalité

Pays de Gex agglo améliore vos transports !

L'offre de transports publics dans le Pays de Gex évolue et se développe pour devenir plus efficace et desservir davantage de communes.

VERS GENEVE

- La ligne F devient la ligne 60 et la ligne 61 vient en complément de la ligne 60 pour relier Gex à la Gare Cornavin en express.
- La ligne 62 se prolonge jusqu'à Versonnex.
- La ligne 68 passe en ligne articulée permettant de passer de 70 à 110 places au printemps 2024.

VERS LE CANTON DE VAUD

- La ligne 814 entre Divonne et Coppet propose davantage de places assises grâce à des bus articulés.
- La ligne 818 entre Gex, Divonne et Nyon double sa fréquence.
- Le trajet entre Gex et Coppet nécessitera désormais un changement à Divonne, Ancienne gare.
- La ligne 814 entre Maconnex et Divonne-les-Bains est remplacée par le transport à la demande.

Information sur : www.paysdegexagglo.fr

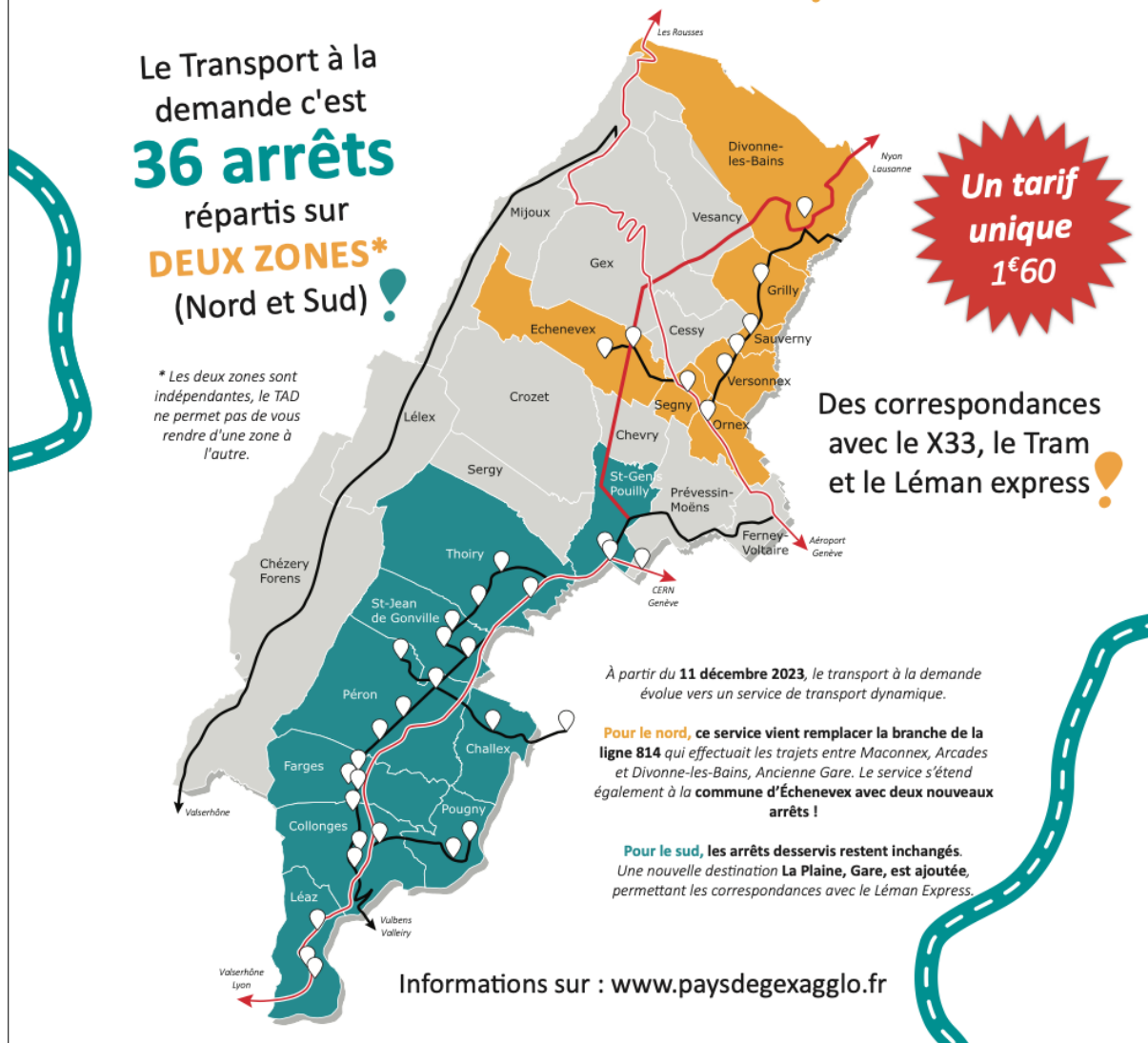


Le Transport à la Demande **évolue et s'améliore** pour proposer un **service plus réactif** pour les communes du Pays de Gex concernées.

Exit la réservation la veille, vous pouvez réserver jusqu'à 30 min avant l'arrivée du véhicule !

Le Transport à la demande c'est
36 arrêts
répartis sur
DEUX ZONES*
(Nord et Sud) !

* Les deux zones sont indépendantes, le TAD ne permet pas de vous rendre d'une zone à l'autre.



Un tarif unique 1€60

Des correspondances avec le X33, le Tram et le Léman express !

À partir du **11 décembre 2023**, le transport à la demande évolue vers un service de transport dynamique.

Pour le nord, ce service vient remplacer la branche de la ligne 814 qui effectuait les trajets entre Maconnex, Arcades et Divonne-les-Bains, Ancienne Gare. Le service s'étend également à la commune d'Échenevex avec deux nouveaux arrêts !

Pour le sud, les arrêts desservis restent inchangés. Une nouvelle destination **La Plaine, Gare**, est ajoutée, permettant les correspondances avec le Léman Express.

Informations sur : www.paysdegexagglo.fr

Memento

Mairie de Challex

216, rue de la Mairie

04 50 56 30 10 ~ challex@challex.fr

Lundi	9h00-12h30	fermée
Mardi	9h00-12h30	14h00-19h00
Mercredi	9h00-12h30	fermée
Jeudi	fermée	14h00-19h00
Vendredi	9h00-12h30	fermée

Le marché communal hebdomadaire

Tous les mardis sous la Halle de 16h00 à 19h30

Bibliothèque municipale

04 50 59 11 98 ~ bibliochallex@gmail.com

Horaires :

Mercredi 16h00-19h00

Vendredi 16h00-19h00

Auberge « les 7 Merveilles » 04 79 19 70 90

Pains, viennoiseries, pâtisseries, traiteur : de 6h30 à 14h et de 16h30 à 20h00.

Restaurant : tous les jours de 12h00 à 13h30 et de 19h00 à 21h00 en semaine,

De 12h00 à 14h00 et de 19h00 à 22h00 le vendredi, samedi, et veilles de fêtes.

Bar : fin de service à 23h00

Pizzas à emporter : tous les soirs d'ouverture.

Fermé le mercredi la journée, le dimanche et lundi soir

Le point Poste n'est plus assuré. La municipalité étudie une nouvelle solution.

Inspection de l'éducation nationale

Circonscription du Pays de Gex : 04 50 40 76 60

Ecole : 04 50 56 44 32

Garderie : 06 83 45 81 81

Maison de retraite médicalisée Les Cyclamens :

04 50 56 46 50

Groupement transfrontalier européen :

08 92 70 10 74

Transport à la demande :

Après de la centrale de réservation : 0800 00 67 59

du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 hors jours fériés ou www.transportsdelain.fr

Horaires du bus La Plaine-Challex : www.tpg.ch

SIEA : Service Client : 04 74 45 09 07

Conseils juridiques gratuits

(CIDF-CDAD-ADIL-avocat-conciliateur de justice)

Sur RDV au 04 50 41 35 86

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 3646

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Cité administrative Simone Veil

62 rue de Genève 01630 Saint Genis-Pouilly

Sur RDV au 0810 25 01 10

La Maison des Services Publics Pays de Gex Agglo :

Pour faciliter vos démarches

167 rue de Genève 01170 Gex

Sur RDV au 04 50 99 99 72

CLIC : Centre Local d'Information et Coordination gérontologique : 04 50 41 04 04

Site de l'agglo : paysdegexagglo.fr puis accueil et faites votre choix

Maison des Usagers Gessiens (MUG)

200 rue Edouard Branly, Technoparc,

01630 Saint Genis-Pouilly

Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Le mercredi de 8h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 17h00

Ce lieu concerne les déchets et la régie des eaux.

Régie des eaux gessiennes (eau, assainissement)

04 85 29 20 00

Collecte des déchets sur la commune

Mercredi soir dépôt des conteneurs

Jeudi matin, ramassage des déchets ménagers

Numéro pour demande de bacs à ordures ménagères, tri, compostage ou anomalie : 04 50 40 95 00

www.monservicedechets.com

Pour les problèmes de collectes :

collecte@paysdegexagglo.fr

Déchetterie de Péron : 04 50 59 14 64

(attention, badge obligatoire)

Horaires d'hiver de novembre à février inclus

Lundi - vendredi 8h30-11h45 et 13h45-16h45

Samedi 8h30-16h45

Dimanche 9h00-11h45

Fermée les jours fériés

Recyclage : www.sivalor.org

Déchetterie de Saint Genis-Pouilly : 04 50 42 09 41

Allo encombrants : 04 50 20 65 86 ou

www.agcr.alfa3.fr

Emmaüs : 04 50 39 34 96 ou www.emmaus74.net

AGCR (recyclage solidaire de textile en bon état

à Saint Genis-Pouilly, 129 rue du Tiocan) :

04 50 28 20 50

Horaires de la boutique :

Mercredi, jeudi et vendredi 13h00-17h30

Samedi 8h45-14h15

Horaires dépôts :

Lundi, mercredi, vendredi 8h30-12h30/14h00-17h45

Services des Centres Départementaux

de Solidarité de Gex et Ferney-Voltaire : 3001

Memento

Ressourcerie du Pays de Gex : 04 81 50 02 51
290 rue de Perruet - ZA de la Maladière 01210 Ornex

- **Horaires boutique**

Mardi	14h30-17h30
Mercredi	9h00-12h30 et 14h00-17h30
Jeudi	14h00-17h30
Vendredi	9h00-12h30 et 14h00-17h30
Samedi	9h00-17h30

- **Horaires dépôt**

Lundi	13h30-17h30
Mardi-vendredi	9h00-12h00 et 13h30-17h30
Samedi	9h00-17h30

Numéros d'urgence

17 ou Gendarmerie (Thoiry 04 50 42 12 01)
117 rue des Chenaillettes
01710 Thoiry

Horaires d'ouverture de la gendarmerie

8h00 - 12h00 / 14h00-18h00 du lundi au samedi
9h00 - 12h00 / 15h00-18h00 dimanche, jours fériés

Appel d'urgence européen : 112

SAMU – urgences médicales-médecin de garde : 15

Pompiers : 18

SAMU – urgences sociales : 115

Pharmacies de garde : 3237

Signalement de logements indignes : 0806 706 806

Signalement violence femmes : 3919

Enfance en danger : 119

Hébergement d'urgence : 115

<http://challex.info/urgence>

Centre antipoison (Lyon) : 04 72 11 69 11

CHAL : Centre Hospitalier Alpes-Léman

Site de Contamine-sur-Arve : 04 50 82 20 00

CHANGE : Centre Hospitalier Annecy Genevois

(Site de Saint Julien-en-Genevois) : 04 50 49 65 65

Hôpital Privé Pays de Savoie Annemasse :

04 50 83 43 43

Hôpital Cantonal Genève : +41 22 372 33 11

Hôpital de La Tour à Meyrin : +41 22 719 61 11

Maison Médicale de Garde, centre de soins immédiats du Pays de Gex

Hôpital local du Pays de Gex

160 rue Marc Panissod à Gex

Du lundi au vendredi uniquement sur rendez-vous auprès de l'appel au centre 15 ainsi que le week-end

Maison médicale multidisciplinaire

110 rue Germaine Tillon

01630 Saint Genis-Pouilly

Permanence soins infirmiers,

sans RDV, tous les jours, dimanche et jours fériés inclus, de 16h00 à 17h00.

Maison médicale multidisciplinaire

106 Grande Rue

01550 Collonges

SOS ANIMAUX : 04.50.41.74.80

<https://www.sosanimauxpaysdegex.com/fourriere-pays-de-gex.html>

Adoption avec les Ch'amis Gessiens :

06.17.96.19.34 ou 06.88.75.92.70

Renseignement Centrale téléphonique de l'aéroport de Genève : 00 41 0 900 57 15 00

Centre du Service National : 09 70 84 51 51 ou

cns-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Recensement obligatoire dès 16 ans auprès de la mairie

Horaires pour les engins motorisés et bruyants (tondeuses, taille-haies, tronçonneuses...) :

pour le bien-être de tous, veuillez les respecter

Lun-ven.	8h00-12h00	14h00-19h30
-----------------	-------------------	--------------------

Samedi	9h00-12h00	15h00-19h00
---------------	-------------------	--------------------

Dimanche et jours fériés	10h00-12h00	
---------------------------------	--------------------	--

Le Petit Challaisien est publié par la commune de Challex.

Directeur de publication : Madame le Maire

Rédaction : Commission Communication / Comité de lecture

Impression : imprimerie Piétri (Gex)

Distribution : Service de la commune

Tirage : 750 exemplaires

Le Petit Challaisien est distribué à l'ensemble des habitants. Il est également disponible sur le site Internet de la commune www.challex.fr

Pour plus d'informations sur la commune, n'hésitez pas à vous connecter sur le site de la municipalité : www.challex.fr

Pour le prochain numéro du Petit Challaisien de février, merci de transmettre vos articles par courrier électronique à :

lepetitchallaisien@challex.fr

au plus tard le :

Dimanche 21 janvier